CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E116741 **VALABLE JUSQU'AU** 03/06/2024

ÉDITÉ LE **27/04/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/01/1997
Forme juridique : SARL

Capital : 30 016

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STE LUCE SUR LOIRE 410 433 528

Siret : **410 433 528 00024**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 44 .09621

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 144111381T001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 144111381T001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2022

Raison sociale : **BOURGEOIS ATELIERS MENUISERIE**

ROUTE DU PONT DE LESNAIS
LA NOE D'ARMANGEOT
44600 ST NAZAIRE

Téléphone : 02 40 66 00 15 **Fax :** 02 40 19 04 11
Portable :

Site Internet : menuiseriebourgeois.fr
E-mail : ateliersmenuiseriebourgeois@orange.fr

Responsabilité légale :
BOURGEOIS VALENTIN GÉRANT

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur,Charpentier,Menuisier,Plâtrier / Plaquiste)	13/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.